



Commune de Leschaux
74320 LESCHAUX

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/04/2026

Le PV est alors proposé à l'approbation de la séance suivante du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de la commune de LESCHAUX dûment convoqué s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie le lundi 20 avril 2026.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02/04/2026

ORDRE DU JOUR

- Compte Financier Unique 2025
- Affectation du résultat 2025
- Budget primitif 2026
- Approbation des taux des taxes directes locales pour 2026
- Autorisation de recours à une ligne de crédit ou à un emprunt court terme
- Désignation d'un référent déontologues des élus locaux
- Convention avec l'association Val's pour la gestion de la bibliothèque communale et convention de projet tripartite avec Savoie et Haute-Savoie biblio

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts directs (CCID) et des délégués à l'Association Foncière Pastorale du Semnoz (AFP)

Présents : Monsieur Bernard DAGAND, Monsieur Alain BOLLARD, Madame Aurélie CHOSSON, Monsieur Joël VISINTIN, Monsieur Bertrand QUESNEL, Madame Stéphanie MAIRE, Madame Norette SANDOMINGO, Madame Mallory CAPORALE, Monsieur Cyril BERGERET, Madame Florence GELLAERTS

Absent excusé avec pouvoir : Monsieur César NAUMANN – pouvoir à Mallory CAPORALE
Secrétaire de séance : Mme Aurélie CHOSSON

Le quorum étant réuni, la séance est déclarée ouverte à 10H00.

Approbation du PV du 22/03/2026

DELIBERATION : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 puis quitte la salle pendant le vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le CFU 2025
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Voix Pour : 10

Voix Contre : 0

Voix Abstention : 1

(Monsieur Bernard DAGAND, Maire, ne participe pas au vote)

**DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2025**

Le Conseil Municipal prend acte des résultats 2025 :

Fonctionnement : excédent de 55 524,22 €

Investissement : excédent de 497 440,12 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Décide** de conserver l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement
- **Approuve** les affectations de résultats de l'exercice 2025

Voix Pour : 11

Voix Contre : 0

Voix Abstention : 0

DELIBERATION : BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL 2026

Le Conseil Municipal a approuvé le Budget Primitif 2026 présenté par Monsieur le Maire.

Section de fonctionnement : 511 524,22 € en recettes et 456 000,00 € en dépenses

Section d'investissement : 1 926 207,12 € en recettes et 1 813 066,00 € en dépenses.

Echanges :

M. Alain Bollard interroge sur les crédits dédiés aux cotisations retraite des élus. M. Bernard Dagand confirme que les élus cotisent à la retraite, d'où les crédits inscrits au budget.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Approuve** le Budget Primitif du Budget Principal 2026 et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afin de le mener à bien.
- **Décide**, en application du principe de fongibilité des crédits lié à la nomenclature M57, d'autoriser Monsieur le Maire à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel)

Voix Pour : 11

Voix Contre : 0

Voix Abstention : 0

DELIBERATION : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Echanges :

M. Bernard Dagand précise qu'à partir de 2027, le produit de la taxe sur les locaux vacants pourrait être affecté aux communes. Il rappelle que cette taxe existe déjà, mais qu'elle est actuellement perçue par l'État.

M. Bertrand Quesnel s'interroge sur le nombre de locaux vacants sur le territoire. M. Bernard Dagand indique que cette information est difficile à obtenir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide de maintenir pour 2026 les taux de fiscalité locale appliqués en 2025.

Voix Pour : 11
Voix Contre : 0
Voix Abstention : 0

.....

DELIBERATION : AUTORISATION LIGNE DE CREDIT OU EMPRUNT COURT TERME

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Autorise** le Maire, en cas de besoin de trésorerie lié aux investissements et au décalage des subventions et du FCTVA, à recourir à une ligne de trésorerie ou un emprunt court terme dans la limite de 500 000 €.

Voix Pour : 11
Voix Contre : 0
Voix Abstention : 0

.....

DELIBERATION : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Reconduit** M. David BAILLEUL comme référent déontologue des élus. Il peut être saisi directement par les élus pour tout conseil relatif à la déontologie. Sa mission est exercée en toute indépendance et il perçoit une indemnité de 80 € TTC par dossier traité.

Voix Pour : 11
Voix Contre : 0
Voix Abstention : 0

.....

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION VAL'S POUR LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE ET CONVENTION DE PROJET TRIPARTITE AVEC SAVOIE ET HAUTE-SAVOIE BIBLIO

Echanges :

Alain Bollard demande des précisions sur l'association Val's. Aurélie Chosson en présente le fonctionnement et précise qu'il y a différentes activités (bibliothèque, activités sportives et culturelles), environ 60 adhérents (15 actifs) et un bureau composé de Sophie Mégani (présidente), Evelyne Mazoyer (secrétaire) et elle-même (trésorière). La commune verse une subvention de 400 € liée à l'adhésion à Biblio Savoie Haute-Savoie permettant le prêt et la rotation de livres. La boîte à livres est également gérée par la bibliothèque.

Joël Visintin annonce des événements à venir autour de la bibliothèque dans les prochains mois.

Aurélie Chosson invite les personnes présentes à adhérer et à participer à la vie de l'association.

Enfin, Bernard Dagand précise que la convention envoyée au conseil a été modifiée dans sa partie traitant de la mise à disposition du matériel informatique, afin de préciser que celle-ci concerne uniquement la bibliothèque et non l'ensemble de l'association.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Approuve** le renouvellement de la convention avec l'association Val's pour la gestion de la bibliothèque communale. Cette convention permet notamment de faciliter les demandes de subventions, en particulier pour le projet de réaménagement de la bibliothèque, et constitue un préalable à une convention de projet avec Savoie et Haute-Savoie Biblio.

Voix Pour : 11

Voix Contre : 0

Voix Abstention : 0

.....

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

PRESENTATION D'UN PROJET DE DELIBERATION NON INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR

**DESIGNATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)
ET DES DELEGUES A L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU SEMNOZ (AFP)**

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **A établi** une liste de contribuables (12 titulaires et 12 suppléants) en vue de la désignation par l'Administration Fiscale des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
- **A désigné** ses représentants à l'Association Foncière Pastorale du Semnoz : M. DAGAND Bernard (titulaire) et M. BOLLARD Alain (suppléant).

Voix Pour : 11

Voix Contre : 0

Voix Abstention : 0

.....

FIN DE SEANCE : 21H00

Le Secrétaire
Aurélie CHOSSON

Le Maire
Bernard DAGAND

